



## Commission Régionale Entreprise et Critérium SAISON 2024/2025

### PROCÈS-VERBAL N°23

Réunion restreinte du : **Mardi 18 février 2025**

#### APPEL A CANDIDATURES – FINALES DES COUPES DE PARIS CREDIT MUTUEL IDF

Chaque fin de saison est marquée par les finales des Coupes de PARIS CREDIT MUTUEL I.D.F. des différentes compétitions régionales.

L'organisation de ces manifestations s'effectue en pleine collaboration entre la Ligue, le club et la Mairie d'accueil.

Les clubs souhaitant accueillir ces évènements sont invités à faire acte de candidature auprès de la Ligue.

Les candidatures sont à adresser au Secrétaire Général.

Nous vous communiquons ci-dessous le planning des finales :

| Catégories                   | Nb de Finales | Nb terrains nécessaires | Dates                            |
|------------------------------|---------------|-------------------------|----------------------------------|
| FOOT ENTREPRISE SAMEDI MATIN | 1             | 1                       | Le samedi 10 mai 2025 matin      |
| FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM | 1             | 1                       | Le samedi 10 mai 2025 après-midi |

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.*

**CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE ET CRITERIUM DU SAMEDI APRES-MIDI**

R1 Elite :

**28252645 – NEW TRAINING ACADEMY 1 – BRETONS DE PARIS 1 du 15/02/2025**

Match non joué en raison de l'impraticabilité du terrain par arrêté municipal.

Vu les dispositions de l'article 10.6 du R.S.G. de la L.P.I.F.F..

La Commission reporte ce match au 01/03/2025.

**28252576 – NEW TRAINING ACADEMY 1 / AS 116 17 LE BRIO du 07/12/2024 reporté au 22/02/2025**

Courriels de l'AS 116 17 LE BRIO et NEW TRAINING ACADEMY.

La Commission précise que la programmation des matchs reportés répond à une logique globale de gestion des compétitions avec la volonté de mettre à jour le calendrier des équipes dans les meilleurs délais afin d'avoir un classement à jour.

L'accord entre 2 clubs pour fixer une rencontre est étudié par la Commission mais n'est pas systématiquement accepté.

La Commission est garante du respect des Règlements nécessaire au bon fonctionnement des compétitions et à l'équité sportive entre tous les clubs.

Le match en objet est donc maintenu au 22/02/2025 ; étant précisé que NEW TRAINING ACADEMY a désormais 2 matches en retard suite au non-déroulement de son match du 15/02/2025.

R2/B

**28255578 – COMMUNAUX MAISONS ALFORT 2 / ST GENEVIEVE ASL du 15/02/2025**

Forfait non avisé de MAISONS ALFORT COMMUNAUX

La commission enregistre le 1<sup>er</sup> forfait non avisé de Maisons Alfort Communaux

**R2/C****28255714 – S.C.P.O. FOOTBALL / BAY LAN MEN du 15/02/2025**

Lecture de la FMI.

Match arrêté à la 37 sur un score de 1-1. Motif : équipe incomplète en cours de partie de BAY LAN MEN suite à la blessure d'un joueur.

La Commission donne match perdu par pénalité à BAY LAN MEN (- 1 point ; 0 but) pour en attribuer le gain à S.C.P.O. FOOT.